

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Langouët, G. et Léger, A. (1994). *École publique ou école privée? Trajectoires et réussites scolaires*. Paris : Éditions Fabert.

par Manuel Crespo

Revue des sciences de l'éducation, vol. 20, n° 3, 1994, p. 611-614.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/031755ar>

DOI: 10.7202/031755ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Langouët, G. et Léger, A. (1994). *École publique ou école privée? Trajectoires et réussites scolaires*. Paris: Éditions Fabert.

Ce livre, fruit de trois années de recherche, est une réédition remaniée d'un ouvrage publié en 1991 ayant pour titre *Public ou privé? Trajectoires et réussites scolaires*. L'objectif principal du livre est de cerner «les trajectoires et réussites scolaires» de trois panels d'élèves choisis selon des méthodes d'échantillonnage différentes mais à base aléatoire. Le premier groupe est constitué d'élèves inscrits en 1972-1973-1974 en sixième (N = 37 375); le deuxième est composé d'élèves recrutés dans les collèges en 1980 (N = 22 708); enfin, le troisième est tiré à partir de tous les élèves inscrits en cours préparatoire en 1978 (N = 17 981). Les trois échantillons sont représentatifs des populations d'élèves correspondantes. L'axe primordial des analyses est la distinction public-privé: comment réussissent respectivement les élèves du secteur public et du secteur privé? Quels sont les rapports entre statut socioéconomique, cheminement scolaire et dyade école publique/école privée? Quelle est la magnitude des transferts entre les secteurs public et privé? Y a-t-il des stratégies parentales sous-jacentes à ces transferts? Que montrent les données relativement au caractère démocratique tant de l'école publique que de l'école privée?

Les auteurs répondent à ces questions au moyen d'un nombre impressionnant d'analyses qu'il serait fort intéressant de commenter, mais qui nous amènerait trop loin. Ces analyses sont conduites avec un tel souci du détail que, parfois, le lecteur perd un peu la vue d'ensemble. Heureusement, les auteurs ont cru bon de présenter, à plusieurs reprises, un sommaire des principaux résultats.

Les résultats sont révélateurs et, sous plusieurs aspects, étonnants. Bien qu'ils soient descriptifs, ils sont d'une grande richesse, ouvrant la voie, comme l'indiquent les auteurs, à des recherches longitudinales désagrégées, utilisant aussi des méthodes plus qualitatives. Car ce n'est pas le cheminement portrait des élèves en fonction de leur appartenance au secteur public ou privé qui soit confus; c'est plutôt la trame des déterminants structurels et psychosociologiques que les analyses des auteurs n'élucident pas. Ils en offrent, toutefois, des interprétations crédibles devant être soumises à vérification ultérieurement.

Les analyses révèlent que plus d'un tiers des élèves a fréquenté l'école privée à un moment ou l'autre de son cheminement scolaire. Dans le panel 1972-1973-1974, 35 % des élèves se sont inscrits à l'école privée; dans celui de 1980, 37 % l'ont fait. On sous-estimerait alors l'attrait de l'école privée en considérant seulement le taux de scolarisation des élèves dans le privé dans une année précise. Ces taux, tous degrés confondus, ont relativement peu fluctué entre 1960-1961 (18,1 %) et 1990-1991 (17,0 %). Les taux diffèrent selon les degrés et les régions françaises. En 1990-1991, ils étaient de 13,8 % pour le premier degré et de 20,7 % pour le second degré. Par ailleurs, les taux de scolarisation par région s'échelonnent en 1987-1988 de 8,4 %, à Limoges et Strasbourg, à 41,4 % à Rennes.

Les auteurs doutent que l'attrait de l'école privée repose sur des considérations confessionnelles. Pour eux, les transferts de l'école publique vers l'école privée s'expliquent plutôt par la recherche d'une voie alternative face aux difficultés scolaires, l'école privée étant considérée comme un moyen plus efficace pour les surmonter.

Les auteurs ne croient pas que l'existence de deux secteurs d'enseignement garantisse la liberté de choix des parents et facilite une plus grande démocratisation. Il est clair que, théoriquement, les parents ont le choix d'envoyer leurs enfants à l'école publique ou à l'école privée. Dans les faits, cependant, les contraintes de la distribution régionale inégale des établissements d'enseignement privé, jointes à un plus grand coût pour les parents du secteur privé, réduisent considérablement le choix. Il ne serait effectif que pour les couches plus privilégiées de la société. Ce sont ces couches qui utiliseraient le choix entre le public et le privé, soit pour contrer l'échec, retirant le fils ou la fille exclus du public plus élitiste, soit en choisissant le public élitiste, là où le privé recrute des élèves de statut socioéconomique plus modeste, dans le but de se retrouver «entre soi».

En raison du flux «caché» (sous-estimé à partir de coupes statistiques transversales) entre le public et le privé, les auteurs doutent de la validité des palmarès d'établissements: leur classement relatif en fonction du rendement aux examens de baccalauréat. Ils s'insurgent ainsi contre une vision, selon eux, naïve de l'efficacité organisationnelle. Sans tenir compte de la sélection à l'entrée, des flux de départs et d'arrivées, de l'origine sociale des élèves ou du taux d'attrition, l'effet «établissement» ne peut pas être évalué avec certitude. Ils mettent en garde donc contre une approche néolibérale fondée sur la concurrence: elle cacherait un piège pour quiconque espère acheter une bonne police d'assurance contre l'échec - il faudrait, avant de l'acheter, lire les clauses écrites en tout petits caractères.

Un résultat fort important de cette recherche est, sans doute, que les classes populaires ne sont pas vouées irrémédiablement à l'échec. En effet, l'école privée serait un moyen pour ces classes de mettre en échec l'échec, même si elles sont sous-représentées dans le secteur privé. Par ailleurs, les deux secteurs peuvent être fonctionnels pour ces classes populaires: alors que les enfants d'ouvriers et surtout

d'employés réussissent mieux dans le privé, les enfants d'agriculteurs réussissent mieux dans le public.

Enfin, les auteurs ont trouvé des traces évidentes de transformation du système scolaire, ce qui contredit l'idée qu'il est figé et peu enclin au changement. Les données montrent, par exemple, qu'il y a eu, entre les panels, des changements quant à la composition sociale des secteurs: le secteur privé se serait démocratisé, une proportion plus grande d'enfants de familles à revenu modeste y étant inscrite. Aussi, le secteur privé réduirait plus vite que le secteur public les inégalités sociales de réussite, même si, dans les deux secteurs, les enfants de statut socioéconomique supérieur continuent à réussir mieux que ceux de milieux socioéconomiques inférieurs.

Voilà en résumé les principaux acquis de la recherche, acquis qui donnent un nouvel éclairage au débat français école publique/école privée et qui peuvent aussi éclairer le débat en Amérique du Nord. Il faut dire que les mêmes questions se posent de ce côté de l'Atlantique. Aux États-Unis, le célèbre ouvrage de James Coleman et Thomas Hoffer *Public and Private High Schools. The Impact of Communities* (New York: Basic Books Inc., 1987) avait conclu à une efficacité plus grande de l'école privée dans certains domaines du *curriculum*, et de l'école catholique en particulier, école qui ne recrute pas nécessairement l'élite socioéconomique des États-Unis. L'idée de Langouët et Léger est originale: l'école privée est un moyen stratégique auquel on a recours pour contrer l'échec. De ce fait, l'école privée est plus efficace que l'école publique qui, elle, exercerait une plus grande sélection par l'échec.

Le fait de montrer l'école privée comme une alternative à l'échec, utilisée par un tiers des élèves à un moment ou à un autre de leur cheminement scolaire, contredit l'image que l'on a au Québec de l'école privée comme instrument exclusif de l'élite face à un secteur public jugé médiocre. Malgré que le cours secondaire au Québec ne soit pas élitiste, les statistiques sur la non-diplomation au second degré sont alarmantes: près de 36,1 % des élèves inscrits dans le secteur régulier ne terminent pas le cursus scolaire. Une très forte proportion des «décrocheurs» provient des milieux défavorisés. Ces faits doivent être interprétés comme symptomatiques d'une école secondaire (polyvalente) qui se cherche, qui n'a pas vraiment réussi à motiver ni à bien former ses élèves, même si, tout comme en France, les déterminismes socioéconomiques jouent également. Ainsi, l'école privée ne semble pas être au Québec une stratégie pour contrer l'échec scolaire, mais pour obtenir un enseignement de meilleure qualité. Il n'existe pas au Québec l'angoisse des examens de baccalauréat et, dans l'ordre d'enseignement collégial, le DEC général (diplôme d'études collégial) [deux années après le cours secondaire ouvrant l'accès à l'Université] est obtenu par cumul de cours réussis dans un programme donné. Répétons-le: ce n'est pas pour obtenir avec moins de risques un DES (diplôme d'études secondaires) ou un DEC que les parents optent, au Québec, pour l'enseignement privé.

L'inscription à l'école privée au Québec est un phénomène plus important dans les ordres d'enseignement secondaire et collégial. Au primaire, le pourcentage d'élèves inscrits dans des établissements privés en 1991-1992 était de 4,0 %, alors qu'au secondaire, il était de 16,8 % et au collégial, de 12,6 %. Il serait intéressant de conduire au Québec la même analyse que Langouët et Léger sur les trajectoires d'élèves afin de connaître leur composition en termes d'inscription à l'école publique ou à l'école privée. D'ores et déjà, on peut affirmer que les trajectoires *pures* (primaire et secondaire, excluant l'ordre d'enseignement collégial) vont se retrouver principalement chez les élèves du public car, comme on l'a indiqué plus haut, le pourcentage d'élèves fréquentant l'école privée au primaire n'est pas élevé et un très grand nombre d'élèves fréquentant l'école privée au secondaire, ont été des élèves du public lorsqu'ils fréquentaient le cours primaire. De ce point de vue, l'impact «pur» du secteur privé d'éducation sur la réussite scolaire est très difficile à estimer.

Sans disposer de données statistiques sûres, les transferts du public vers le privé sont, au Québec, beaucoup plus importants que du privé vers le public, et ils surviennent majoritairement à la sortie du cours primaire. Les transferts privé/public sont souvent la conséquence de l'incapacité de l'élève à s'adapter à un régime plus contraignant de travail ou, surtout, d'échecs répétés. Le transfert vers l'école publique se ferait alors «par défaut»: ne pouvant pas réussir à l'école privée et devant pourvoir à l'instruction de leurs enfants, les parents se résignent à les envoyer (ou les retourner) à l'école publique.

Cet ouvrage, malgré une facture parfois aride, est un bon exemple d'une recherche qui, tout en utilisant des approches classiques d'analyse, est capable de cerner des questions fondamentales et d'ouvrir des sentiers nouveaux de réflexion. Le méticuleux travail des auteurs est un modèle pour des chercheurs et des étudiants gradués à bien des égards. L'ouvrage nous incite, enfin, à interroger les idées reçues et à les confronter aux données disponibles avec une ouverture d'esprit et une conscience des limites.

Manuel Crespo
Université de Montréal

* * *